

Juncker contre-attaque

UNION EUROPÉENNE Le président de la Commission réagit après sept jours de silence

- Jean-Claude Juncker s'est expliqué suite aux révélations du Luxembourg Leaks.
- Il admet être « politiquement responsable », mais veut passer à l'action.
- Il lance un projet européen d'échange automatique des accords fiscaux.

Surprise ce mercredi midi : le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, s'est expliqué pendant une vingtaine de minutes sur le dossier « Luxembourg Leaks », alors que sa présence n'était pas annoncée à ce briefing presse quotidien de la Commission.

Trois heures plus tard, nouvelle surprise : le même homme s'est présenté de manière tout aussi inattendue devant le Parlement européen, réuni à Bruxelles, pour un discours sur le même sujet. C'est donc la fin d'un silence dans lequel Juncker se murait depuis sept jours. Un silence qu'il décrit lui-même comme « une erreur ».

Pour rappel, un consortium international de journalistes dont fait partie *Le Soir* révélait mercredi dernier plus de 28.000 pages d'accords fiscaux confidentiels conclus entre le Luxembourg et plus de 300 multinationales. Ces accords datent de la période 2008-2010 (Juncker était alors Premier ministre du Luxembourg) et ont permis d'attirer, grâce à un taux d'imposition dérisoire, de nombreuses sociétés en territoire grand-ducal (au grand dam des autres Etats membres).

Mais ces arrangements fiscaux, Juncker n'en veut plus. « C'est le résultat auquel conduit la logique de non-harmonisation fiscale européenne », a-t-il diagnostiqué dans la langue de Molière. Et il propose deux remèdes : la relance des discussions sur l'assiette fiscale commune et l'échange automatique des accords fiscaux (rulings) conclus par les Etats.

Excès d'ingénierie fiscale

« Les travaux sur l'assiette fiscale commune doivent être poursuivis. Ainsi disparaîtront bon nombre de possibilités

d'ingénieries fiscales qui ont le champ libre grâce aux divergences entre législations nationales », a lancé Juncker.

Le président ne parle aucunement d'un taux d'imposition harmonisé dans toute l'Europe. Il a d'ailleurs défendu le principe de la concurrence fiscale devant le Parlement, sur l'air de « l'harmonisation fiscale ne veut pas dire la fin de la concurrence fiscale ». Mais Juncker plaide pour que chaque Etat s'accorde sur les types de revenus qui sont exonérables (ou pas), pour que la fameuse assiette imposable soit similaire dans tous les Etats. Rien de bien neuf : une proposition allant dans ce sens a déjà été approuvée en mars 2011 par la Commission. Mais le sujet coince au niveau du Conseil de l'Union (les gouvernements des 28 pays), car en matière fiscale, il faut l'unanimité.

Jean-Claude Juncker est également arrivé avec une nouvelle mesure. Les 28 commissaires se sont en effet entendus ce mercredi matin sur le projet d'une directive sur l'échange automatique des rulings. Une façon de mettre fin au côté « secret » de ces accords fiscaux. « Tous les Etats membres devront être renseignés. Cela me paraît être la seule possibilité d'apporter la dose de transparence dont nous avons besoin en Europe. » Et le commissaire français à la fiscalité Pierre Moscovici a été chargé de mettre sur pied cette directive.

Conséquence directe du Luxembourg Leaks ? Non, répond Juncker. « C'est une idée que je caresse depuis plus longtemps. » L'ex-Premier luxembourgeois promet même de défendre cette mesure

lors du G20 de Brisbane – qui commence aujourd'hui – pour que l'échange des rulings soit élargi à l'ensemble de la communauté internationale. Et l'on apprend à bonne source que l'équipe de Jean-Claude Juncker a réussi ce mercredi à faire ajouter dans le projet de conclusion la mention de cette idée d'échange systématique.

Oh, des regrets...

Jean-Claude Juncker n'a évidemment pas voulu s'exprimer au nom du Luxembourg, mais il s'est positionné comme « un président de la Commission qui fut, un long moment de sa vie, Premier ministre luxembourgeois ». Il a donc admis être « politiquement responsable de ce qui s'est passé à l'époque » dans son

propre pays – même si l'administration fiscale luxembourgeoise prenait ses décisions de manière autonome. Juncker avouera même éprouver des regrets, « si cela a pu conduire à des situations de non-taxation ».

Mais il refuse que le Luxembourg soit le seul Etat membre à être pointé du doigt. « Ces décisions fiscales anticipées (rulings, NDLR) s'appliquent dans 22 pays de l'Union. L'excès d'ingénierie fiscale n'est pas une spécificité luxembourgeoise, mais un phénomène océanique. Il ne faut donc pas apporter une réponse luxembourgeoise, mais une réponse européenne. » Un constat que semblent partager l'ensemble des parlementaires européens qui se sont exprimés cet après-midi à la tribune.

Reste la question du conflit d'intérêts. La Commission enquête en effet déjà sur les pratiques fiscales luxembourgeoises. Juncker peut-il présider un organe qui enquête sur des pratiques dont il avait la tutelle ? « J'ai un devoir d'abstention sur les dossiers qui concernent le Luxembourg », a-t-il précisé, en garantissant que la nouvelle commissaire à la Concurrence (Margrethe Vestager) bénéficiait de la plus grande autonomie de décision.

Avant de conclure qu'il avait aussi un « devoir d'action pour faire avancer l'harmonisation de la fiscalité en Europe ». Sa Commission y croit et a, une nouvelle fois, clairement affiché son soutien au « projet Juncker » dans les échanges de ce mercredi. ■

XAVIER COUNASSE

JOURNÉES DE BRUXELLES

Erreur de com

Pur hasard de calendrier : Jean-Claude Juncker devait participer aux Journées de Bruxelles, coorganisées par *Le Soir*, le jour de la révélation du LuxLeaks. Un débat face à Jacques Delors, qu'il a décliné la veille. Ce mercredi, en revenant sur son « erreur de communication » des derniers jours, Juncker a tenu à préciser que son absence au débat n'était pas liée aux fuites luxembourgeoises : « On pourrait penser que j'ai essayé de me dérober. Ce n'est pas le cas. J'ai prévenu la veille de mon absence, après l'annonce de l'absence de Delors qui était hospitalisé. »

Maystadt « Tout plaide pour un plan d'investissements publics »

ENTRETIEN

La relance de l'économie et de la création d'emplois est l'objectif majeur pour la Commission Juncker. Et pour atteindre cet objectif, Jean-Claude Juncker compte mettre sur la table d'ici le sommet de décembre un plan visant à injecter 300 milliards d'euros d'argent public et privé dans l'économie. Comment le nouveau patron de l'exécutif européen compte-t-il s'y prendre ? Parmi les outils évoqués par Jean-Claude Juncker, figure la Banque européenne d'investissement. Mais même sur la BEI, les rares indiscretions font état d'obstacles... Nous avons interrogé Philippe Maystadt, président de la BEI de 2000 à 2011.

Jean-Claude Juncker est en train de chercher l'argent pour son plan de 300 milliards. Il semble avoir beaucoup à difficultés à en trouver du côté public. Cela vous étonne ?

Pas trop. Mais je peux dire pourquoi il a raison de proposer un programme européen d'investissements publics. Dans les circonstances actuelles, c'est la mesure de politique économique la plus intel-

ligente qui soit. Il y a un faux débat entre politique de la demande et politique de l'offre, comme Mario Draghi, le président de la BCE, l'a justement rappelé dans son discours de Jackson Hole, aux Etats-Unis : il y a une vérité élémentaire, qui est qu'une stratégie pour contrer le sous-emploi doit prendre en compte à la fois des politiques de l'offre que de la demande. Or les investissements publics permettent d'agir sur les deux. Si on ne travaille que sur l'offre, en réduisant par exemple les salaires, l'effet dépressif peut être tel que l'opération est négative. Mais si on ne fait qu'augmenter les salaires ou les allocations sociales, on détériore la compétitivité. Les investissements publics agissent sur la demande à court terme, car ils génèrent de l'activité pour les entreprises, donc de l'emploi. Mais en même temps, si les investissements sont bien choisis, cela améliore le potentiel de l'économie, donc

cela agit sur l'offre : des investissements dans les infrastructures énergétiques peuvent diminuer les coûts de l'énergie.

Il y a deux autres raisons qui plaident pour les investissements publics. Avec les taux d'intérêt actuels très bas, ces investissements coûteront moins cher aux pouvoirs publics, et deviendront donc plus rentables. Enfin, les besoins sont très réels, même en Allemagne : des ponts s'écroulent, on voit se multiplier des incidents techniques ferroviaires...

N'est-ce pas un comble aujourd'hui de devoir expliquer l'évidence, à savoir que dans les crises, seuls les Etats peuvent réamorcer les investissements ?

Il y a différentes raisons à cela. Il y a cette idée très présente en Allemagne que toute tentative de relance par la consommation ou l'investissement est vouée à l'échec si elle n'est pas précédée de réformes structurelles qui améliorent la compétitivité. C'est un peu ce qu'on pense en visant la France et l'Italie. Je pense que c'est excessif, mais il faut le comprendre. Mais c'est aussi ce que pense Juncker : un programme d'investissement ne dispense pas des réformes.

Il y a un autre blocage : les contraintes budgétaires que l'Europe s'est imposées...

Je défends l'idée qu'on puisse adapter les règles pour qu'on ne soit pas pénalisé en termes de réduction de la dette si on fait des investissements.

Est-ce réaliste de vouloir changer les règles ?

Ce n'est pas joué d'avance. Mais ma proposition est très circonscrite. Je propose de n'accepter cette sorte de neutralisation de l'investissement public que pour des projets reconnus comme prioritaires au niveau européen. Et non, par exemple, pour des autoroutes surdimensionnées et peu fréquentées, ça s'est vu. Et cela ne vaudrait que pour l'application de la règle qui impose la réduction de la dette d'au moins un vingtième de la différence entre le montant réel de la dette et le plafond

de 60.% par rapport au PIB (Un rythme de réduction calculé sur une moyenne de trois ans, NDLR). Cela veut dire qu'on comptabiliserait quand même ces dépenses dans la dette publique, mais on la neutraliserait juste pour son application à court terme. J'imagine deux autres conditions : la rentabilité de ces investissements devrait être vérifiée et leur soutenabilité devrait être assurée. On y oppose toujours la règle d'or (qui interdit ou limite dette et déficit, NDLR), mais la vraie règle d'or, c'est d'emprunter pour procéder à des investissements, et non à des dépenses courantes.

On dit beaucoup que la BEI, dont c'est le boulot, est trop frileuse, notamment parce qu'elle tient démesurément à sa notation AAA.

C'est justifié. Je crains qu'elle ait plus de difficultés à se financer sans son AAA. Mais on peut demander à la BEI d'en faire davantage sans le compromettre. Elle a un ratio de solvabilité très élevé. Et si on augmentait son capital, cela le renforcerait un peu.

Mais il n'y a pas d'Etats pour vouloir participer à son augmentation de capital...

Il y a peut-être d'autres pistes. Soit le budget de l'Union européenne...

Bon courage !

... mais si ça ne va pas avec les Etats membres, il faut d'autres pistes. L'UE y est déjà représentée via la Commission, certains disent que ce serait mieux qu'elle soit actionnaire en tant que telle. L'autre possibilité, c'est d'associer les banques publiques nationales. L'avantage est qu'on ne doit pas faire appel à des crédits budgétaires. Or ces institutions ont les moyens.

On dit que 300 milliards, c'est peu...

Il faut surtout que ce soit de l'argent en sus de ce qui existe actuellement. C'est pourquoi, si on fixe des objectifs à la BEI, il ne faut pas seulement les fixer en volume, mais aussi en nombre de projets. ■

Propos recueillis par
JUREK KUCZKIEWICZ